Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 5 Dhoulkaada 1447
22 Avril 2026

N° 47

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1131**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1131**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1132**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1136**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1137**
Avis aux créanciers **1140**
Convocations
Sociétés anonymes **1141**
Divers
Avis au public **1145**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Référence : 2026/426/ع ر

Date : 17/04/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire locale «Fawara»

Forme juridique de la société : Société locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5 000,00 dinars

Adresse du siège social : Jradou, Ain Fawara 2

Objet social de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types: 11/04/2026

Nombre de parts sociales à souscrire: 10 parts

Valeur nominale de la part sociale : 500,00 dinars

Etablissement bancaire : Banque tuniso-koweïtienne BTK Zriba

Période d'ouverture de la souscription : Du 22/04/2026 au 24/04/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte d'appel.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Walid Belgassem : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Jradou Zriba Zaghouan

Refka El lir : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Jradou Zriba Zaghouan

Sahbi Wsaief : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Jradou Zriba Zaghouan

Aymen Zoueri : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Jradou Zriba Zaghouan

Mohamed Ben Said : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Jradou Zriba Zaghouan.

2026R01222SODB1

Avis au public

Réf : 231/2026

Date : 02/04/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale Rifna

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000.00 DT

Adresse du siège social: Sidi Bouzid Ouest

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société: 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 02/03/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des parts : 500 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Nationale Agricole - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 07/04/2026 au 27/04/2026

Avantages prévus conformément aux statuts Types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Aymen Bouzidi : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse : Sidi Bouzid Ouest.

Houda Amri : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse : Cité Ennour ouest Sidi Bouzid.

2026401379SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

CHANTUNI SA

Société Anonyme

Au capital de 720.000,000 Dinars

BENI HASSEN - Gouvernorat de Monastir

RNE : 0022034F

MF : 0022034F/A/M/000

CNSS : 70269-41

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration du 2 avril 2026, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de BENI HASSEN en date du 17 avril 2026, Quittance N°005522 et Enreg N°26800310, il appert que le Conseil a décidé de nommer Monsieur JULIEN GAYDON, nouveau Directeur Général de la Société. Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 17 avril 2026 sous le Numéro de la société 0022034F.

2026401342SANB2

SOFAM S.A

Société Anonyme

Au capital de 400.000,000 Dinars

Siège Social: Avenue Habib Bourguiba - TEBOULBA

RNE : 0022700S

MF : 0022700S/A/M/000

CNSS : 10730624

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration du 2 avril

2026, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de BENI HASSEN en date du 17 avril 2026, Quittance N°005517 et Enreg N°26800308, il appert que le Conseil a décidé de nommer Monsieur JULIEN GAYDON, nouveau Directeur Général de la Société. Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 17 avril 2026 sous le Num de la société 0022700S.

2026401343SANB2

SOTUFAM S.A

Société Anonyme

Au capital de 1.060.000,000 Dinars

Siège Social : 5014 BENI HASSEN

RNE : 0978425E

MF : 0978425E/A/M/000

CNSS : 294151-47

Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration du 2 avril 2026, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de BENI HASSEN en date du 17 avril 2026, Quittance N°005519 et Enreg N°26800309, il appert que le Conseil a décidé de nommer Monsieur JULIEN GAYDON, nouveau Directeur Général de la Société. Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 17 avril 2026 sous le Num de la société 0978425E.

2026401344SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE CHRAITA SERVICES

Société à responsabilité limitée en liquidation

Capital : 10 000 DT

Siège social : Souk kettana mareth 6036 - Gabès

Identifiant unique : 1763338Z

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31/12/2025 enregistré à la recette des finances de rue boulbaba M'rabet le 02/01/2026 reçu n°M000344 enregistrement n°26500035 il a été décidé la dissolution de la société avant l'expiration de sa durée et la nomination de Mr Mounir Ghanania liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Une copie du procès verbal de l'AGE a été déposée au registre national des entreprises le 23/01/2026 et a été publiée au bulletin officiel du registre national des entreprises le 28/01/2026 annonce n°20268875 bulletin n°25.

Tout créancier doit présenter les justificatives de ses créances dans les 21 jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT, au liquidateur à son domicile élu 19 Rue Ali Dhib 6000 Gabès.

2026R01177SRLB2

SOCIETE AUTO DISTRIBUTIONS «SAD»

Société à responsabilité limitée en liquidation

Capital : 75 000 DT

Siège social : 12 Rue El Hammam - Gabès

Identifiant unique : 1256500Q

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10/04/2026 enregistré à la recette des finances de rue boulbaba M'rabet le 14/04/2026 reçu n°M025228 enregistrement n°26703195 il a été décidé la dissolution de la société avant l'expiration de sa durée et la nomination de Mr Adel Jemli liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Une copie du procès verbal de l'AGE a été déposée au registre national des entreprises le 15/04/2026 et a été publiée au bulletin officiel du registre national des entreprises le 16/04/2026 annonce n°202638548 bulletin n°95.

Tout créancier doit présenter les justificatives de ses créances dans les 21 jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT, au liquidateur à son domicile élu 12 Rue El Hammam - Gabès.

2026R01179SRLB2

LIQUIDATION

Société SIEC TRAVAUX SARL

Capital : 50.000 DT

RNE : 0579941Z

Siège social : 4 rue Victor Hugo - Sfax

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/04/2026, enregistrée à la recette des finances de SFAX en date du 16/4/2026 sous N°M002379. Une copie originale de la dite assemblée a été déposée au Registre National des Entreprises le 16/4/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société SIEC TRAVAUX SARL, sa mise en liquidation amiable et la nomination de Monsieur ABID ISMAIL BEN IBRAHIM BEN HAJJ MOHAMED en qualité de liquidateur, demeurant à Rue Taher Kammoun, Immeuble OMNIA, 4ème étage, Appartement N°14, Sfax 3000.

Les créanciers sont invités à remettre les originaux de leurs créances au bureau du liquidateur sis à l'adresse ci-dessus dans un délai de vingt (20) jours à compteur de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026X00567SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé en date du 26/03/2026, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 31/3/2026 quittance n°M025287 enregistrement n°26201385 la société ASSIL NUTRITION titulaire de l'identifiant unique n°1767338R a vendu à monsieur Mtir HAOUEL titulaire de la CIN n°01785449 la totalité du fonds de commerce exploité au local n°M-6-A-I sis au

RDC Bloc A résidence la TURQUOISE situé au lotissement cité Elwafa Mrezgua Nabeul destiné à usage de cafétéria pour le prix de dix mille dinar 10.000.000.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu sis à la rue les jasmins Hammamet dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal La Presse n°29964 le 9/4/2026.

2026R01189FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 30/03/2026 enregistré à la recette des finances Menzel-Bouzelfa sous le n°26200366 quittance n°M012897 et avenant enregistré le 03/04/2026 sous le n°26900390 quittance n°M013819, Mme Hana Jbeli a cédé tout le fonds de commerce «alimentation générale» situé à la rue Elamrine Menzel Bouzelfa à M. Abdelkader Jammali. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile sis 28, av. Taieb Mehiri, Menzel Bouzelfa, dans un délai qui ne dépasse pas les 20 jours dès la publication au J.O.R.T. Cet avis a été publié au journal LA PRESSE le 09 avril 2026.

2026R01193FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P en date du 13/04/2026 enregistré à la recette des finances du Sers le 16/04/2026 sous le n°26200329 quittance n°M007553 Mme Souade Gatri demeurant à cité Essanawber Le Sers a vendu à Mr Salah Haddad demeurant à halg Ejjmal Bni khadach Médenine la totalité du fonds de commerce vente de vêtements prêts-à-porter situé à la rue 1er juin 1955 Le Sers avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'il y a lieu, sont faites chez la vendeuse à cité Essanawber Le Sers, et ce dans les vingt jours de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 22/04/2026.

2026R01210FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial reconnu par la signature de la Commune de Gafsa en date du 08/04/2026 et enregistré à la direction des finances de Gafsa sous le numéro de récépissé M020174 et numéro 26203146 en date du 13/04/2026, maître Muhammad Najeeb bin Al-Mukhtar bin Al-Hajj Ali Al-Haij, titulaire de la CIN n°03000673, a vendu un actif en son nom et au nom des héritiers restants de feu : Salima bint Hamad bin Ali bin Khalil. Il s'agit de : Izz Al-Din Al-Mukhtar Al-Haij, Zainab bint Al-Mukhtar Al-Haij et Kawthar bint Al-Mukhtar Al-Haij En vertu d'une procuration signée et reconnue par la signature de Mme Sarah Bint Belkacem Suleiman, titulaire de la CIN numéro 09984185, tous les actifs commerciaux du magasin préparé pour le commerce situé à l'avenue Kilani, pliés avec tous ses éléments matériels et moraux, qui leur ont été transférés en vertu d'un contrat de justification des actifs commerciaux conclu entre Mme Salima bint Hamad bin Khalil et M. Ali bin Ahmed bin Ali Karro Elle est datée du 08/08/1996 et enregistrée au bureau financier de Gafsa le 14/08/1996 au livret 87, page 04, colonne 1363.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 15/04/2026, et toute personne ayant l'objet dans le cadre d'oppositions doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2026R01212FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé enregistré à Jendouba, quittance n° 020561 et d'enregistrement 26201025, Mr Fathi Bouslimi a vendu à Mr Wadii Bouslimi tout le fonds de commerce enregistré au RNE sous le n°A1357441997, identifiant unique 0208539F, photographe, situé à la Rue 02 mars 1934 à la ville de Fernana, gouvernorat de Jendouba.

Toute opposition sera reçue chez Me Khelifi Mohamed Salah, avocat à la cour de cassation, représentant de la société Khelifi d'avocat, son siège situé au 8 place de la République, Jendouba, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

N.B : Cette annonce a été publiée au quotidien Echourouk pour le 26 mars 2026.

2026R01221FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par la suite d'un contrat de vente d'un bien commercial représenté par un restaurant immatriculé à la recette des finances de Mahdia, établi au bureau de M.Montassar ben Hamouda, dont le bureau est situé à rue AL-BACHIR SFAR MAHDIA, et inscrit au registre national des institutions sous le numéro 19099218 en la personne du propriétaire Mr. Taoufik jlassi titulaire de laCIN 00917952 à Mr Ala Eddine ben Abed Aziz ben Mokhtar ben Mbarek titulaire de la CIN 10815734.

La totalité du fonds de commerce pour restaurant spécialité «Fast Food» situé IBN JASSAR HIBOUNE Mahdia.

Les oppositions peuvent être effectuées devant le vendeur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 18/4/2026.

2026S00526FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/03/2026 enregistré à la recette des finances de Msaken le 01/04/2026 quittance N°043999

enregistrement N°26201340, Mr HICHEM BOUSLAMA titulaire de CIN N°02975210 délivrée le 26/10/2018 demeurant à la rue Kairouan M'saken Ouest a cédé à Mr TAOUFIK TALBI, titulaire de la CIN N° 00955064 délivrée le 18/11/2019, demeurant à Borjine Msaken la totalité du fonds de commerce de boulangerie bouslama portant la carte professionnelle N° T90927, RNE N° 0410404Z exploité an local sis à la rue Oman Msaken Ouest Sousse de valeur cinquante mille dinars ;publier aux deux journaux le quotidien numéro 7688 et alchourouk sous numéro 12619 de 15/04/2026.

Les oppositions se feront dans les délais légaux et au nom de l'acquéreur à son adresse sise à Borjine Msaken Sousse.

2026S00529FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 14/04/2026 et enregistré le 15/04/2026 à la recette des finances rue de Habib Bourguiba Sfax Quittance N°M037293 Enregistrement N°26202615 Mme Souhir Drira numéro de CIN n°11134929 a vendu à Mr Iyed Tmar numéro de CIN n°11189092 un fonds de commerce de magasin commercial à vendre des fruits secs sis à la route d'aéroport km 0.5 à Sfax.

Toutes oppositions sont à présenter chez Maître Rahal Othmen l'avocat, rue Habib Mazoun imm Paradiso 1er étage Sfax dans 20 jours à partir de la parution au JORT du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah du 19/04/2026 (n°24557) et au journal Temps du 19/04/2026 (n°16858).

2026X00575FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/03/2026 enregistré à la recette des finances avenue Abou Kacem Chebbi Sfax le 10/04/2026 quittance N° M034496 enregistrement N°26201520 le sieur LASAAD KAMMOUN C.I.N 01335676 a vendu au sieur KARIM ZGHIDI C.I.N 05397774 la totalité du Fonds de commerce exploité entant que café sis à Sfax rte de gremda km 0.4 complexe Phénicia bloc B local n°16 et ce pour son exploitation entant que café.

Toutes les oppositions doivent être effectuées auprès du rédacteur de l'acte maître HICHEM BEN ABBES dont le cabinet sis à Sfax rue abou kacem chebbi immeuble Cartago n°A12 dans un délai de vingt jours à partir de la date des présentes.

Cet avis est publié au journal "Achourouk" le 18 Avril 2026.

2026X00577FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 06/4/2026, rédigé par l'avocat Mongi Elyahiaoui enregistré le 10/4/2026 à la recette des finances de fouchana sous le N°260201584 quittance N°Mo40100, Mm Amel boukhrise titulaire de la CIN N°04676875, demeurant à la rue jawher sikilli cité elmostakbel fouchana Ben arous, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente de prêts à porter dans le local situé à l'Av la liberté fouchana Ben Arous RNE N°1137202v, à Mr walid bghouri, demeurant au lot N°16 jardin elmenzeh2 Mnihla Ariana, titulaire de la CIN N°04652219. Toutes les oppositions devraient se faire entre les mains de Mr Yhia belgacem commerçant à l'Av de la liberté fouchana ou chez l'avocat Me mongi elyahiaoui 25 Rue eljazira Tunis -Où l'acte est déposé dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R. T sous peine de forclusion. Le présent avis a été publié au journal Essabah du 16/4/2026.

2026401347FCCC2

CESSION DE PARTS DANS UN FONDS DE COMMERCE

Par acte s.s.p en date du 02/4/2026 et 03/04/2026 enregistré à la recette des finances rue de la Gare le 06/04/2026 quittance N°M023213 Enregistrement N°26201716 Najet Ghnem demeurante au n°8 avenue des étoiles el menzeh 8 Ariana, Hedia Ghnem demeurante à cité jaafar app 31 imm A3 Ariana, Hayet Ghnem demeurante au n°3 avenue Othman ibn Affen el menzeh 6 Ariana, Hedia Zammit demeurante à résidence yosr app 2 AR imm A rue medinet babel la soukra Ariana, Haykel Ghnem demeurant à résidence la Méditerranée app A14 cité el khalilla Marsa ouest Tunis, Fatma Ghnem demeurante à la résidence Mimoza rue de Syrie Dar Fadhal La soukra Ariana, Lamia et Rim Channoufi demeurantes à imm 2 app 20 cité ennozha Ariana ont vendu à Abed elkarim ben Amara demeurant au n°11 rue elcanari cité el yasmine sidi hssine Tunis toutes leurs parts dans le fonds de commerce exploité dans le local sis au n°04 rue essabkha Tunis destiné à l'exercice de toutes activités commerciales, avec ses éléments incorporels.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acquéreur Abed elkarim ben Amara à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 15/04/2026.

2026401349FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

Par Acte sous seing privé en date du 06/04/2026, signé légalisé le 10 et 12 Avril 2026 et enregistré à la Recette des Finances de Kalâa Kébira en date du 14 Avril 2026, sous le n°26200882, Quittance n°28079, la Société MASTER RETAIL, société anonyme au capital social de 44.600.000DT, immatriculée au Registre National des

Entreprises sous l'Identifiant Unique numéro 1412646H, dont le siège social est sis à l'Immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, LA CHARGUIA II - 2035 Tunis Carthage, représentée par son Directeur Général Monsieur Imed CHERIF, a cédé à la Société LOLITA ACCESSOIRES, société à responsabilité limitée au capital social de 5.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°0972576T, dont le siège social est situé à l'Avenue du 7 Novembre Complexe TEJ MARHABA SOUSSE, représentée par sa gérante Madame OLFA KAROUI, la totalité du fonds de commerce à usage de lingerie et Accessoires exploité sous l'enseigne «WOMEN SECRET» dans le local commercial «B129» situé au Rez-de-chaussée du centre commercial «MALL OF SOUSSE» sis à la Route P1, à Sousse, d'une superficie approximative de 181 m² la vente porte sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment l'achalandage, la clientèle et le droit au bail. L'enseigne et le nom commercial ne sont pas compris dans la cession.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la cédante la Société MASTER RETAIL dans son local commercial Springfield numéro BIII5 situé au centre commercial Mall of Sousse Route P1 Sousse, et ce dans les vingt (20) jours de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Journal ECHOUROUK du 18 Avril 2026.

2026401350FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce légalisé et enregistré à la Recette des Finances de Bizerte le 13/03/2026 sous le numéro 26201768, quittance n°M022394, Madame Nour El Houda, bent Moncef Salmi, a vendu l'intégralité de son fonds de commerce, avec tous ces éléments corporels et incorporels, exploité dans l'activité de vente de prêt-à-porter, sis à Rue Ibn Khaldoun, en face de la Direction de la Conservation de la Propriété Foncière de Bizerte, à Monsieur Karim Ben Houssine Ben Othman.

Les oppositions seront reçues à l'adresse ci-dessus indiquée dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien en date du 28/03/2026.

2026401355FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina le 25/03/2026 (Quittance n°M024444) la société Technique Auto identifiant unique 0349647 R a vendu à la «Société ALLO FIAT» en cour de constitution représentée par son gérant Taoufik Ben Ali Chnib CIN N°06530497, la totalité du fonds de commerce exploité au 49 Avenue de France Ben Arous destiné à usage de commerce.

Toutes les oppositions doivent être adressées au cabinet Maître Amri Khaled 32 Avenue la liberté - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie de cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 22/04/2026.

2026401360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seings privés établi en date du 28 mars 2026 et enregistré à la recette des finances Palais des Finances - Bizerte le 31 mars 2026 Quittance n°M022980, Madame Manel EL GHOUL, demeurant 50 cité El Jalaa, (Cité Hached) à Bizerte (son identifiant unique 1576794B) a vendu à Monsieur Amor HNINI demeurant, 21 rue Ali BELHOUEN à Bizerte, le fonds de commerce dédié à la pâtisserie exploité par elle dans le local sis 51 Cité la novelle plage Sidi Salem, Bizerte avec tous ses éléments matériels et immatériels, et inscrit (avant) au registre de commerce prés du tribunal de première instance de Bizerte sous le N°B04141602014.

Les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acheteur à son adresse dans les vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT. Etant observé que le présent avis a été inséré sur les colonnes des journaux "ALCHOUROUK" paru le 04 Avril 2026 et "Le Quotidien" paru le 04 Avril 2026.

2026401362FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de DONATION de F.C enregistré à la recette des finances rue jazira Tunis le 20/04/2026 enregistrement N° M024227 Zouhaier Loumi a donné à Sami Loumi la totalité de F.C situé à rue d'Algérie n°20 bis Tunis exploitant comme un salon de coiffure pour hommes et la vente des parfums DONNATION comprend tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez Maître AYARI Noureddine 18 rue d'Algérie Tunis.

Cette annonce a été publiée le 21/04/2026 aux journaux Echourouk P 23 et le Quotidien P 16.

2026401366FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de Commerce

En vertu du contrat enregistré à la Recette des Finances rue jazira le 07/04/2026 quittance n°M021100 n°26300760 les héritiers Ali ben

selem Samir a loué à la Sté tresor textile la totalité du fonds de commerce sis à 105 rue kassba Tunis, pour une période de 06 ans allant du 01/04/2026 au 31/03/2032.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 12/04/2026.

2026R01211FCCC3

Résiliation de Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé établi par Maître Saoudi Lotfi Avocat auprès de la cour de Cassation, enregistré auprès de la recette des finances de Tabarka, le 16/02/2026, quittance n°M009238 Monsieur Salah Ben Rabah Ayadi CIN 02390624 et Monsieur Belgacem Ben Salah Nouasri CIN 07752040 ont résilié à l'amiable le contrat de location gérance de la Seconde branche du fonds de commerce immatriculé auprès registre national des entreprises sous L'identité unique numéro A1216861997, activité «toute activité commerciale» sis au 8 rue Mongi Slim Tabarka Jendouba, enregistré auprès de la recette des finances de Tabarka, le 08/07/2024, quittance n°M032327.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Saoudi Lotfi à son Bureau sis au 10 Avenue de Londres TUNIS, dans les délais légaux n'excédant pas 20 jours à partir de la date de publication de la copie. Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 12/03/2026.

2026R01213FCCC3

Location d'un fonds de Commerce "GERANCE LIBRE"

Suivant acte s.s.p daté le 04 Novembre 2025 et enregistré à la recette des finances Hammamet N°25306664 quittance n°M153460, Monsieur Sofien Ben Rachid Mraidi, CIN N°07181976, a loué en location-gérance à Madame Khouloud Bent Kais Zaghouani, CIN N°09797001, la totalité du fonds de commerce situé à Rue Korba Mrezga Hammamet ayant pour objet commerce de prêt à porter. Cette location est conclue pour une durée d'un an non renouvelable à compter du 03/11/2025 et finissant le 02/11/2025.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse du 21 Avril 2026.

2026R01214FCCC3

Location d'un fonds de Commerce «Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 24/03/2026, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 08/04/2026 sous N°26301087 Quittance n°M001374, la société «MM&CO» Sarl. (Identifiant Unique n°1176235X), représentée par son gérant Mme Chahnez JAAFOURA ép. JEBSI titulaire de la CIN n°05521173, a loué à la société «KACEM CONFORT» Suarl, en cours de constitution, représentée par son gérant Mr Mohamed BELMABROUK titulaire de la CIN n°05250599, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente électroménager, produits informatiques, portables et meubles, sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Makni Boulevard El Imam El Boukhari Khézama - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée 2 ans renouvelables du 01/04/2026 au 31/3/2028. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 18/4/2026.

2026S00524FCCC3

Résiliation d'un contrat de location d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à Sfax le 08/04/2026 Reçu n°M034399 enregistrement n°26301513, le contrat de location d'un fonds de commerce conclu entre Mr Ridha Hakim demeurant Route El Ain Km 2 Sfax et Mme Yosra Boubaker demeurant à la route chaker km 1 Sfax, enregistré à Sfax le 05/07/2024 reçu n°M074653 enregistrement n°24302851 concernant une bijouterie sise à la Rue Sidi Ali Karray n° 31 Sfax a été résilié.

Cet avis est Paru dans les journaux le quotidien le temps en date du 18/04/2026.

2026X00570FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Ariana Cité administrative, le 13 Avril 2026 quittance n°M042089 sous numéro 26302057, Monsieur Rached Ben Rabah, titulaire de la carte d'identité nationale n°00781974 a loué à la société Euro Maghrébine d'Equipement représentée par Monsieur Rached Ben Rabah, titulaire de la carte d'identité nationale n°00781974 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et financiers sis au 27 avenue Aboulkacem Chebbi Ariana, dont l'exploitation est la vente de matériel et équipement électrique. Toutes les objections seront reçues au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Le Quotidien du 19 Avril 2026.

2026401348FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du Syndicat des Copropriétaire de La Résidence «Yassine»

Il est porté à la connaissance du public et tous les copropriétaires de la

résidence «Yassine» situé à la rue des militants cité el Ghazela Ariana, avec un titre foncier N°8953.

Suite à l'assemblée constitutive qui a eu lieu le 25/01/2026 et par la décision approuvée par le secrétaire général de la municipalité de Raoued Ariana daté le 14/04/2026 :

- Président : Snoussi Chakib

- Trésorier : Iyadh Boubaker

- Membre : Achref Khenissi

Le siège du syndicat a été enregistré : Immeuble Yassine rue des militants, cité Ghazela Ariana.

2026R01191APSF1

Constitution d'une association sportive "IRADA"

Nom de l'association : Association sportive "IRADA"

Locale : centre pilote d'éducation spécialisée Zaghouan

Spécialité : sport pour handicapés

Objectifs : Former et encadrer les jeunes, les encourager à développer leurs capacités physiques et techniques et participer aux différentes compétition supervisés par la fédération sportive à la quelle l'association est affiliée.

Les membres du bureau :

- Présidente : Wadiaa Hadj Amara

- Vice président : Atef Zaier

- Trésorière : Asma Hadj Sghaier

- Secrétaire Générale : Wafa Nebli

- Membre : Monia Farhoud.

2026R01216APSF1

Constitution : Association "Moubdioun Bila Quyoud"

Siège : Bis, Rue Slah Abdelmoumen, Jardins d'El Menzah 1, El Manar 1, 1005 Tunis

Objectifs : Développer la conscience de l'identité culturelle et patrimoniale tunisienne, œuvrer à sa sauvegarde et la faire connaître en Tunisie et à l'étranger. Développer les capacités et les compétences culturelles et artistiques face aux enjeux de l'identité nationale. Contribuer au développement des domaines culturels, artistiques et patrimoniaux dans les régions, notamment les moins favorisées, tout en valorisant l'identité. Encourager les initiatives culturelles et artistiques et renforcer les liens de coopération et de solidarité entre les intellectuels et les différents acteurs. Diffuser la culture de solidarité, de travail collectif et de bénévolat pour préserver l'identité, la culture et les arts, et soutenir les initiatives de développement. Contribuer aux programmes de sensibilisation pour renforcer les concepts d'identité, de culture et de patrimoine en Tunisie et à l'étranger.

Bureau : Montasser Mourad (Président), Amna layari (Vice-présidente), Mohamed Riadh Ibn Salem (Secrétaire Général), Ines Kammoun (Trésorière).

2026S00527APSF1

«Syndicat des copropriétaires du complexe immobilier TANIT CENTER, sis Lotissement Jinen donia, la Marsa, Tunis

En vertu du PV de l'AGO du complexe immobilier TANIT CENTER, du 15 novembre 2025, enregistré à la recette des finances La Marsa Tunis, le 13 Mars 2026, sous le N°26701687, quittance n°M037503, le syndicat des copropriétaires du complexe immobilier TANIT CENTER est constitué, sis en Lotissement Jinen donia, la Marsa, Tunis.

L'AGO a ratifié l'élection du bureau syndical qui se compose de :

- Mr Mourad Mezghani : Président du syndicat

- Mr Ons Bech Baweb : Trésorier

- Mr Sami Zekri : membre

Le syndicat des copropriétaires du complexe immobilier TANIT CENTER entame ses travaux officiellement le 15 novembre 2025».

2026X00573APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Evasion Bizerte

Objet : A caractère sportif

Siège : Rue rayahine, la pêcherie, Bizerte

Objectifs :

- Former et encadrer les jeunes, les encourager à pratiquer une activité sportive et développer leurs capacités physiques, techniques et morales.

- Participer aux diverse compétitions sportives placées sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Triathlon.

Membres :

Président : Habib Khlifi

Secrétaire général : Hammouda Mehri

Trésorier : Abdelkader Makhlouka

Membres : Imed Letaief, Ridha Chetouane, Ridha Arbi, Nejib Jamazi, Imed Beji.

2026401352APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 RUE ABDERRAHMAN IBN AOUF MENZAH ARIANA

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B., S.A inscrite au RNE sous le n°1237/ A représentée par son D.G sise à Tunis rue Hedi Nouira.

2) Débitrice : STE ATTAYA VOLAILLES ; SUARL RNE 1162038 W représentée par son gérant sise à la ZONE INDUSTRIELLE TAZARKA / NABEUL.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

1) L'immeuble mis en vente : C'EST UN IMMEUBLE OBJET DU TF 533286 NABEUL DENOMME "AISSIA" SITUE à henchir bouyoussef somaa GOUVERNORAT de NABEUL

se compose de 3 terrains AGRICOLES DE10870 m² et de 88554 m² AVEC DES CULTURES DIVERSES LE LOT DE 15438 m² EST UN TERRAIN NU.

Le Prix de la vente : est fixé à 2.585.920,800 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

4) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le LUNDI 25 / 5/2026 à partir de 9h du matin au tribunal de 1ère instance de NABEUL

Les 3 LOTS peuvent être visités chaque jour.

2026R01217VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la Cour de Cassation

3 RUE ABDERRAHMAN IBN AOUF MENZAH5 ARIANA

TEL/Fax : 71.351.773/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier Poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le Débiteur principal : M. ADEL BEN MOHAMED KHAYATI CIN 06250195 DEMEURANT CITE MOHSEN LIMAM SIDI ACHOUR / NABEUL.

3) Avocat Poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation, 3 RUE ABDERRAHMAN IBN AOUEF menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : ce sont des parts immobilières de 135 m² de la totalité de 436 m² OBJET du T.F 608495 NABEUL situé à LA RUE de L'IRAK sidi achour Nabeul. DELEGATION de NABEUL GOUVERNORAT de NABEUL se compose d'un garage et un étage de 3 chambres et cuisine et salle d'eau de 133 m² de la surface couverte avec toutes les commodités.

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 251.812,985 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de NABEUL le LUNDI 25 MAI 2026 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2026R01218VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître YOUSSEF LAHMAR

Avocat

Il sera procédé le mercredi 20/05/2026 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de MONASTIR à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le N°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître LAHMAR YOUSSEF sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Monaam GAALICHE, demeurant au 24 Rue ELFARABI - Ksar Héllal, CIN n°04016265.

Avocat poursuivant : Maître LAHMAR YOUSSEF, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

La totalité du TF 34974 Monastir, parcelle1 d'une superficie 1507 m², situé à Bouhjar gouvernorat Monastir. Il s'agit d'un terrain industriel situé dans la ZI de Boujhar abritant une partie d'une usine s'étalant sur le TF 17863 Monastir et comprenant une partie d'un rez-de-chaussée fini et une partie de magasins couverts en béton armé.

Mise à prix :

Un million trois cent soixante quinze mille trois cent dinars (1 .375.300, 000 DT).

La visite : se fait chaque jour aux horaires de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de MONASTIR situé à MONASTIR ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2026S00525VEPA1

Vente aux enchères publiques consécutive à une saisie immobilière exécutoire, avec réduction du prix de mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques du bien immobilier ci-après désigné le lundi 18 mai 2026 à 09h00 du matin et heures suivantes à la chambre des ventes immobilières près le Tribunal de première instance de Sousse.

Créancière poursuivante : Madame Christine Echaut, retraitée, domiciliée en Belgique, ayant élu domicile en l'étude de son avocate Maître Lamia Chaouch, dont le cabinet est sis à la rue Chadli Ghdira à Monastir.

Débiteur saisi : Monsieur Fethi Briki, ouvrier, demeurant au quartier El Ghodrane à Sousse.

Avocate poursuivante : Maître Lamia Chaouch, avocate, dont le cabinet est sis à la rue Chadli Ghdira à Monastir, matricule fiscal n°460998R.

Bien immobilier mis en vente : La totalité d'un bien immobilier consistant en un appartement d'habitation situé au premier étage, d'une superficie d'environ 95 m², sis au quartier El Ghodrane à Sousse, relevant de la même délégation et gouvernorat, ce bien est limité comme suit : sud : propriété d'autrui l'est : rue (voie d'accès), nord : propriété d'autrui-l'ouest : propriété d'autrui

L'appartement comprend : un hall, un salon avec balcon couvert, deux chambres, une cuisine et une salle de bain.

Mise à prix : Quarante-cinq mille six cents dinars (45.600,000 D), après réduction du prix de mise à prix de

40 %, auxquels s'ajoutent les frais d'adjudication fixés par Monsieur le Président de la Chambre des ventes immobilières près du Tribunal de première instance de Sousse, s'élevant à trois mille six cent soixante quatorze dinars et cinq cent cinquante quatre millimes (3.674,554 D), ainsi que les frais supplémentaires résultant de la réduction de 40 %

Visite du bien : Le bien peut être visité tous les jours de la semaine de 12h00 à 13h00.

Pour plus d'informations, les intéressés peuvent consulter le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de première instance de Sousse, ou contacter le cabinet de l'avocate poursuivante Maître Lamia Chaouch.

Participation aux enchères : La participation à la vente ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat, après consignation d'au moins le tiers de la mise à prix à la Caisse des dépôts et consignations, ou par la présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable.

2026S00531VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue HEDI NOUIRA Tunis.

Partie saisie : MOHAMED SLIMANE, demeurant au 9 Rue Ebn Kholdoun Sousse, CIN N°04049049.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°73214 Sousse d'une superficie de 130 m², sis à City Trocadéro Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 117 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 11/5/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00532VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mongi GHRIBI, Avocat à la cour de cassation, sis à Cité Mahragène Im. Slwan 2.N°08-2 Tunis. Tél : 71282910.

La partie poursuivante : Boucherie Boudouara en son représentant légal, demeurant à la route de Mahdia Km 3, identifiant unique n°0278019Y élisant son domicile à l'étude de son avocat Maître Mongi GHRIBI sus-dessus indiqué.

La partie saisie : Société Petrocserv Catering SARL en son représentant légal, identifiant unique Q1251576 sise à la zone industrielle - Port maritime et Commercial Madagascar - Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Mongi GHRIBI avocat à la cour de cassation, Cité Mahragène Im.Slwan 2.N°08-2 Tunis. Tél : 71282910.

Immeuble objet de la poursuite : l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°210958 Tunis dénommé "El Hana" et qui correspond à un terrain nu d'une superficie de 20ar 20 car sis à la zone nord-ouest et sud-ouest des Berges du Lac de Tunis -Nord - lotissement «Dorrat El Bouhaira» zone urbaine luxueuse totalement viabilisée.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble saisi déterminée en vertu d'une ordonnance sur requête, a été fixé à neuf millions six cent cinquante cinq mille dinars (9.655.000.d000)

La date et lieu de la vente : Mardi 26/05/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Tunis1 Boulevard Bab Bnet Tunis.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Observations : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis où l'Etude de Maître Mongi GHRIBI, Avocat à la Cour de ci-dessus indiqué.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026401345VEPA1

Adjudication sur saisie immobilière après rabais de 40 %

Partie saisissante poursuivante : gnain Manoubia, gnain Hinda, gnain saida, gnain Hatem et elbarbouchi sonia à leurs droits de sa fille élu leur domicile au cabinet de leur avocat poursuivant

Partie saisie : gnain kalifa, gnain Afifa demeurant à la rue Mohamed Ali N°54 Radés ben arous.

Avocat poursuivant : khedri Moncef avocat prêt de cour de cassation 2 rue Mohamed Ali Akid cité bougatfa 2 Essijoumi Tunis.

Immeuble saisi : villa sise à Mohamed Ali N°54 Radés ben arous T.F n°60487 ben arous d'une superficie est 683 mètres carrés appel gordan josef de premier étage 150 m² constituer de 2 chambres et salle et cuisine et salle de bain et de plongement au 2 étages avec l'escalier et de cour 30m² garages de 103 m² que la surface bâtit est de trois environ de 483 m².

Mise à prix : a été fixée à sept cent cinquante trois mille huit cents quarante cinq dinars (753.845.000).

Date et lieu de l'adjudication : A la chambre des criées au tribunal de première instance ben arous à partir de neuf heures du matin du 14/5/2026.

Visite : Ouverte à tous moment. Pour plus de renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant au greffe du tribunal de première instance ben arous où est déposé le cahier des charges.

2026401359VEPA1

Avis aux créanciers

Règlement judiciaire

STE "ARBAYT TUNISIE"

Siège social : AVENUE ZAMMIT, 8060 BENI KHIAR

Registre de commerce : 1690986 Z

CNSS : 662267-48

En vertu de la décision n°12022 rendue par le président du tribunal de première instance de Nabeul, en date du 25 mars 2026, il a été décidé d'ouvrir une procédure de règlement judiciaire au faveur de la société «Arbayt Tunisia», et la désignation de Madame ISLAM AL-JERBI juge de surveillance pour superviser et contrôler les étapes du règlement et son avancement, ainsi que de nommer l'expert Fawzi Ben Salem administrateur judiciaire, chargé de contrôler toutes les actions de gestion et d'étudier le plan de sauvetage présenté par la société et de le présenter à la juge de surveillance.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs créances au bureau de l'administrateur judiciaire, sis au 11 rue Cyrus le grand, 2ème étage, bureau n°15; Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis.

2026R01220VEPA2

APPEL D'OFFRES N°05

VENTE D'UN LOT DE TERRAIN

APPARTENANT AU GERANT FAILLI

DE LA SOCITE EN FAILLITE SIS A SAHLINE MONASTIR

PUREX - SARL

SIEGE SOCIAL : ZAOUIT SOUSSE Avenue 7 Novembre SOUSSE

CAPITAL : 60.000,000 DT

IU : 0023282 A

N°D'AFFILIATION A LA CNSS : 13449553

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de SOUSSE sous le N°216 en date du 13/04/2026, il a été décidé de charger le syndic de faillite Mr Belgacem BEN KHALED de compléter les annonces légales pour la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier N°45213 avec une mise à prix fixée à : 90.000,000. Pour plus d'informations, contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem BEN KHALED son Bureau à l'immeuble EL AHMADIA 04 Rue Georges GORSE 4000 SOUSSE (73217330- 98401023).

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr Belgacem BEN KHALED à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR Appel d'offres relatif à l'acquisition de terrain dans le cadre de la faillite de la société PUREX Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 22 Mai 2026.

2026S00528VEPA2

Clôture de liquidation des biens communs

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 13/11/2024, il a été décidé la clôture de dossier N°221 se rattachant à la liquidation des biens communs entre souad belhaj et ameur ghrissi et l'autorisation à l'office de propriété foncière d'inscrire l'ordonnance dans le titre foncier N° 9018 ben arous.

2026401353VEPA2

Clôture de liquidation des biens communs

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 10/10/2025, il a été décidé la clôture de dossier N°236 se rattachant à la liquidation des biens communs entre Amor Hadded et Warda Boughalmi et l'autorisation à l'office de propriété foncière de mettre à jour le titre foncier N°31217 ben arous.

2026401354VEPA2

Nomination d'un liquidateur pour les biens communs

Par ordonnance sur requête n°13163 rendue par le tribunal de première instance de Nabeul le 16/02/2026, la nomination de Mme Imen Sdiri, située au 44, rue de la Liberté, 4ème étage, bureau n°404, entant que liquidateur des biens communs entre Mme MERYEM BEN OTHMEN, titulaire de la carte d'identité nationale n°09236525 délivrée à Tunis le 10/01/2000 et son ex-mari, Mr OUSSEMA JAMELEDDINE titulaire de la carte d'identité nationale n°09330490 délivrée à Tunis le 20/08/2002 afin de procéder à l'établissement d'un inventaire des biens communs et des dettes y afférentes conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi relative au régime de la communauté des biens entre époux et d'élaborer un projet de partage entre eux en application de la dite loi.

Tout créancier de l'une ou l'autre partie est tenu de produire les justificatifs de ses créances au cabinet du liquidateur, directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis.

2026401356VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanent du tribunal de 1ère instance de Kasserine relatif à la publication du cahier des charges concernant la cession de la société «Interchaux» Thala aux tiers Mme Olfa ben Sassi l'administrateur judiciaire vous informe que la date limite de dépôt des offres sera le 11 Mai 2026 et l'ouverture des offres sera le 13 Mai 2026 pour toute information concernant la visite de la société veuillez contacter l'administrateur judiciaire.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860

2026401365VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE MARITIME AMIRA S.A

RUE IBN BESSEM EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0745419P

Messieurs les actionnaires de la société MARITIME AMIRA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 14/05/2026 à 14H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01198SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE POLYPHOS S.A

GP1 KM 12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 1782558R

Les actionnaires de la société POLYPHOS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 14/05/2026 à 13H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Quitus aux Administrateurs.

7) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01199SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR S.A

GP1 KM 12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 1125431S

Les actionnaires de la Société TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 14/05/2026 à 13H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Distribution des Dividendes.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01200SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE ASTER INFORMATIQUE S.A

10 AVENUE ABDELAZIZ THAALBI EL MANZAH 9

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035630P

Les actionnaires de la société ASTER INFORMATIQUE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 14/05/2026 à 12H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Fixation de Jetons de présence.

8) Quitus aux Administrateurs.

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01201SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE POULINA S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0002970D

Les actionnaires de la société POULINA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 14/05/2026 à 12H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Distribution de Dividendes.

8) Fixation de jetons de présence.

9) Quitus aux Administrateurs.

10) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01202SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE YASMINE S.A.

GP1 KM12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 0588259N

Les actionnaires de la société YASMINE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 14/05/2026 à 11H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Distribution de Dividendes.

8) Fixation de Jetons de présence.

9) Quitus aux Administrateurs.

10) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01203SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE DE NUTRITION ANIMALE S.A.

GP1 KM12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0002992K

Les actionnaires de la Société de Nutrition Animale S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 14/05/2026 à 11H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Distribution de Dividendes.

8) Fixation de Jetons de présence.

9) Quitus aux Administrateurs.

10) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01204SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE AGRO BUSINESS S.A.

GP1 KM12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0489910Q

Les actionnaires de la société AGRO BUSINESS S.A. sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 14/05/2026 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP

HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01205SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE AGRICOLE SABA S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035700L

Les actionnaires de la société AGRICOLE SABA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 14/05/2026 à 10H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Distribution de Dividendes.

8) Fixation de Jetons de présence.

9) Quitus aux Administrateurs.

10) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01206SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EL MAZRAA S.A

GP1 KM 25 FONDOUK JEDID

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035723T

Les actionnaires de la société EL MAZRAA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 14/05/2026 à 09H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Distribution de Dividendes.

8) Fixation de Jetons de présence.

9) Quitus aux Administrateurs.

10) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01207SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE AGRICOLE DICK S.A.

GP1 KM12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035712Q

Les actionnaires de la société AGRICOLE DICK S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 14/05/2026 à 09H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Distribution de Dividendes.

8) Fixation de Jetons de présence.

9) Quitus aux Administrateurs.

10) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01208SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE ALMES S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0005381A

Les actionnaires de la société ALMES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 14/05/2026 à 08H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2025.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2025.

7) Distribution de Dividendes.

8) Fixation de Jetons de présence.

9) Quitus aux Administrateurs.

10) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2026R01209SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tuniso-Emiratie SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des OPC promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF N°45/2006 du 8 novembre 2006

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi - lot AFH - DC 8

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Les actionnaires de la Tuniso-Emiratie SICAV, sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 21 Mai 2026 à 10h au siège de la société sis au Boulevard Beji Caid Eseebsi -lot AFH - DC 8 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2025 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

5- Fixation des jetons de présence;

6- Approbation de la révision du taux de la commission du distributeur et du montant du loyer;

7- Questions diverses;

8- Et, pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2026401363SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Immobilière Commerciale et Financière «SICOF»

S.A au capital de 8.500.000 Dinars

Siège Social : 150, Avenue de la liberté - 1002 - Tunis

Identifiant Unique & MF : 0001233W

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière Commerciale et Financière «SICOF» S.A sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 15 mai 2026 à 17 H, au siège de la société, sis au 150 Avenue de la liberté - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers pour l'exercice clos le 31/12/2025.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du CAC relatifs aux états financiers clos le 31/12/2025 et Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31/12/2025.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2025.

6- Nomination d'Administrateurs.

7- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2026.

8- Information concernant les déclarations de fonctions.

Conformément aux dispositions des Statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2026401367SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la Société de Participation de Gestion et d'Investissement

PGI-Holding «AMEN GROUP»

Au capital de 50.000.000 Dinars

Identifiant Unique & MF : 0000118P/A/M/000

Siège social : 150, Avenue de la liberté - 1002 - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme,

PGI-Holding «Amen Group» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 15 mai 2026 à 16H00, au siège de la société, sis au 150 Avenue de la liberté - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31/12/2025.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels clos le 31/12/2025 et approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025.

4- Approbation du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés de l'exercice 2025.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2025.

7- Nomination d'Administrateurs.

8- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2026.

9- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2026.

10- Information concernant les déclarations de fonctions.

Conformément aux dispositions des Statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2026401368SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS S.A

Société Anonyme

Au capital de 510.000 DT

Siège social : Immeuble YOSR - Appartement 9 et 10 - Rue du lac Victoria 1053 Les berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0973042W

Messieurs les actionnaires de la société Alternative Capital Partners sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société, le 28 avril 2026 à 08h à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 ;

- Approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025 ;

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2025 ;

- Approbation des conventions règlementées

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2025 ;

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Nomination de nouveaux administrateurs.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026401374SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS S.A

Société Anonyme

Au capital de 510 000 DT

Siège social: Immeuble YOSR - Appartement 9 et 10 - Rue du lac Victoria 1053 Les berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0973042W

Messieurs les actionnaires de la société Alternative Capital Partners sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de la société, le 28 avril 2026 à 09h00 à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Validité de la réunion;

- Changement du siège social et modification de l'article 4 des Statuts de la société.

- Pouvoirs pour formalités

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026401375SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Fathi SASSI, Titulaire de la CIN n°00568614 délivrée le 05/11/2019 annonce la perte de titre de propriété n°14365/09 daté le 18/12/2015 du titre foncier n°73840 Ariana.

2026R01190DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Massoud Ben Ali Ben Hassan Abdellaoui, Titulaire de la CIN n°04272459 délivrée le 30/07/2001 annonce la perte du titre de propriété n°13/116740 du titre foncier n°67182 Sidi Bouzid sis à Jelma Sidi Bouzid.

2026R01215DIVD2

AVIS

Monsieur Monji Ben Chedly Ben Mansour Elaydi avise être propriétaire d'une parcelle de terre Est d'une superficie de 460 m² y compris une carcasse d'une maison sise route Mahdia Km 9 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à SFAX dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X00566DIVD2

PERTE

Rawdha et Salma banat Taieb ben salem Ezouari Annoncent que son titre de propriété d'un terrain de surface environ 440 m² sise à la route de dair Km09 masrab sebai est perdu et elles désire en faire établir une deuxième copie originale.

Tout personne ayant une opposition doit le faire auprès du notaire Malek Medhioub immeuble el Forât deuxième étage bureau 208 dans un délai maximum de soixante-dix jours.

2026X00568DIVD2

AVIS

Madame Imen bent Mohamed Trabelsi annonce qu'elle est propriétaire d'un terrain de superficie 886 m² sis à la route sidi mansour km 9 SFAX.

Elle a égaré son titre de propriété et elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2026X00569DIVD2

AVIS

Madame Naima Triki porte à la connaissance du public la perte de son titre N°1 d'un terrain superficie 1801 m² sis à la route gremda km 8 Sfax et titre N°2 d'un terrain superficie 65000 m² et N°3 d'un terrain superficie 12320 m² sis à la route gremda km 13 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2026X00574DIVD2

Avis

Mr Ben Kridiss Ramzi annonce qu'il possède un terrain sis à la route de l'aéroport klm 5 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X00576DIVD2